

ÉTAULES

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**Nombre de Conseillers :Présents : 14En exercice : 17Votants : 15L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **JEUDI VINGT TROIS OCTOBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 19h00,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire**.Date de convocation du Conseil Municipal : **16 octobre 2025**.**Présents :**BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, BUREAU
Nadia, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de
LACOUR SUSSAC Hugues.**Absents :** GAURIVEAUD Jean-Jacques, FOUCHER Nicolas**Absents avant donné pouvoir :** AUTIN Martine à BLAIS Céline**Secrétaire de séance :**

Le conseil municipal nomme par 15 voix

...MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément
à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.**DE 072-2025/10-009 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE
POLICE**Jean ETIENNE indique au conseil municipal que dans le cadre de la répartition 2025 du produit des amendes de
police 2024 la commune pourrait solliciter une subvention au titre des aménagements de cheminement doux
sécurisés pour l'aménagement du cheminement réalisé au Chemin de Sable.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

Coût global des travaux voirie et aménagement cheminement doux : 333.123,15 € HT

Dont travaux dédiés au cheminement doux : 84.513 € HT

Subvention sollicitée : 50% de la part dédiée au cheminement doux -dépenses plafonnées à 50.000€ soit
subvention sollicitée pour un montant de 25.000 €Considérant que le courrier du département indique « ...la répartition et la consommation intégrale de l'enveloppe
devant intervenir avant le 1er décembre de chaque année... », il propose aux élus de solliciter le Département
suivant le plan de financement ci-dessus évoqué.***Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE,
0 ABSTENTION***

- ***SOLLICITE une aide auprès du Département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police***
- ***VALIDE le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus***
- ***CHARGE le maire de mener à bien cette demande et l'AUTORISE à signer tous documents nécessaires à intervenir***



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD

1/1

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2025

- DE 072202510009-DE

Reçu en préfecture le /10/2025

Délibération affichée le /10/2025

Délibération rendue exécutoire le /10/2025, le Maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23

mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr